

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
GOURLIZON**

Séance du 25 novembre 2009

Nombre de membres

En exercice 15
Présents 14
Votants 14

l'an deux mil neuf

et le vingt cinq novembre

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy MARZIN, Maire

Date de la convocation

18 novembre 2009

Etaient présents : Ronan CHATALIC – Gilles ALLAIN - Marcel SERGENT – Michel LE BARS – Guy LE BERRE – Emmanuelle RASSENEUR – Jean PLIQUET - Daniel ULRICH - Annie JULIEN – Eric LE BARS - Jean-Yves BOZEC – Bernard TROALEN - Geneviève LE FAOU – Guy MARZIN

Absents : Eric BIGOT

Objet de la délibération

Déclaration préalable pour construction de clôtures

Madame Emmanuelle RASSENEUR a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les nouvelles dispositions du code de l'urbanisme obligent à déposer une déclaration préalable pour la construction de clôtures seulement dans les secteurs protégés ou délimités par le plan d'occupation des sols ou les territoires institués par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'instituer la procédure de déclaration préalable pour l'édification des clôtures sur le territoire communal en cohérence avec le plan d'occupation des sols à compter du 1^{er} janvier 2010.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

G. MARZIN